



### **3. Communications du Bureau :**

#### **Election d'un délégué à l'AIP.**

S. MASCALI ayant donné sa démission de la commission de l'AIP, il est procédé à une nouvelle élection :

M. MANCESTI est proposé à cette fonction et accepte cette charge.  
Il est élu par acclamation.

#### **Fusion des communes.**

Une conférence de presse aura lieu ce 14 décembre 2006, le développement sera fait par notre Syndic lors de son intervention (sous informations de la Municipalité)

Aucun autre sujet n'ayant été rapporté, nous pouvons passer à l'ordre du jour suivant.

-----

### **4. Informations de la Municipalité :**

#### **P. ENGELBERTS :**      Fusion des Communes :

Confirme qu'une conférence de presse aura lieu ce 14 décembre et il tenait à nous donner, en primeur, le résultat du dépouillement du questionnaire envoyé aux habitants de notre commune + Tannay + Chavannes-des-Bois.

Ce dépouillement a pris du temps non seulement à cause du volume traité, de la complexité du questionnaire mais aussi parce qu'il a été effectué peu avant la fin de la précédente législature (incertitude quant à la réélection des municipaux...)

La participation de la population a été satisfaisante (entre 22 et 33%) et montre un intérêt réel de la part des citoyens des 3 communes interrogées.

Voici le résumé de la synthèse consolidée (le détail de cette enquête est accessible sur le Site de [www.mies.ch](http://www.mies.ch))

A la question :

1. Etes-vous favorable au principe de la fusion?

- . des 3 communes = 72,9% d'où (surtout Chavannes et Tannay)
- . plus de 3 communes = 57,6% d'où

Mais bizarrement à la question : Selon vous quelle est la meilleure forme de fusion?

- . élargie T.S. = 51,3% (préférence de Mies et Tannay)
- . 3 communes = 48,7% (préférence de Chavannes-des-Bois)

2. Dans le cas d'une fusion à 3, comment devrait s'appeler la nouvelle Commune?

- . Terre-Sainte = 33,8%
- . Veytay = 15,4%
- . Terre-Sainte-Veytay = 10,2%
- . Divers = 40,7% (près de 50 noms différents)

3. Où devrait se situer l'Administration générale issue d'une fusion à 3 communes?

- . Mies = 58,4%
- . Tannay = 41,4%
- . Chavannes-des-Bois = 0,2%

4. Quelle importance attribuez-vous aux aspects liés à la fusion?

- . le nom de la nouvelle Commune est important (31,98%)
- . le maintien identité des villages d'origine est très important (41,28%)
- . la représentation proportionnelle des actuelles et futures communes est très importante (43,6%)
- . la variation du taux d'impôt consécutif à la fusion est très importante (41,86%)

La réunion importante qui devait se dérouler le 31 janvier 2007 à Coppet, avec toutes les municipalités de Terre-Sainte, à été reportée en février (date à déterminer)

Antennes de téléphonie Mobile :

- Sunrise : cette Société a fait recours à notre décision de refuser le permis de construire d'une antenne au milieu d'une zone villa. En réponse, nous avons envoyé un mémoire au tribunal administratif et attendons leur décision.

- Swisscom, antenne UMTS : les oppositions ont été levées le 20 novembre après que notre avocat ai jugé les motifs d'opposition pas suffisamment importants. Swisscom nous a fait parvenir un certificat ISO et certifie qu'une telle antenne n'est pas nocive pour la santé!

S. NCHINDA : peut-on contrôler la nocivité d'une telle antenne?

P. ENGELBERTS : on ne peut malheureusement faire des mesures qu'après l'installation d'une telle antenne.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : pourquoi l'antenne Orange, située en zone artisanale, qui devait être placée côté Genève est maintenant côté Lausanne?

P. ENGELBERTS : C'est un problème de respect des distances par rapport à la limite de propriété qui a nécessité cette modification.

Cimetière :

Un nouveau dossier est à l'étude et consiste à réaliser un emplacement pour les urnes funéraires. En effet, il n'y a aucun endroit spécifique pour le moment (urnes enterrées le long du mur longeant le cimetière) C'est pourquoi, J.-L. SEMOROZ et moi-même visitons d'autres cimetières à la recherche d'une solution qui conviendrait à tous.

Règlement sur les arbres :

Celui-ci a été adopté par la municipalité mais il doit encore recevoir l'aval du Centre de conservation de la faune et de la nature qui avait émis quelques réserves.

Règlement du Conseil Communal :

Pratiquement terminé, il vous sera prochainement soumis.

La verrée de l'Avent (du 7 décembre) :

Cette verrée était très sympathique et très fournie... il semble que les frottements, dont nous avons discuté lors de la précédente assemblée, se soient aplanis au plus grand bonheur de tous.

### Dates des Assemblées prévues en 2007 :

21 mars à 20h  
20 juin à 20h  
26 septembre à 20h  
31 octobre à 18h30 (pour l'arrêté d'imposition) et suivi du repas de fin d'année.  
12 décembre à 20h

Fin de l'intervention de notre Syndic par la présentation des vœux à tous les Conseillers et à leur famille. Des calendriers du zoo "La Garenne" sont mis à la disposition des personnes intéressées.

### **J.-L. SEMOROZ :** La STEP Mies-Tannay :

Les travaux sont terminés et celle-ci fonctionne depuis hier mardi (12 décembre) Elle sera surveillée par l'entreprise Poussaz pendant près de 2 semaines pour différents réglages.

Le laboratoire Cantonal SESA est informé de la situation. Malheureusement le coût engendré par ces travaux est plus proche de CHF 160'000.- que des CHF 100'000,- annoncé lors du précédent Conseil.

### La STEP Intercommunale :

Le Canton a donné son aval à l'étude d'une nouvelle STEP en Terre-Sainte qui se situera probablement sur la commune de Commugny, près de l'autoroute.

La commune de Commugny va préparer un PPA en incluant la déchetterie et l'agrandissement de la compostière selon la demande du Canton. Les frais du PPA concernant la STEP seront à la charge des 11 communes intéressées, soit 8 communes de Terre-Sainte plus la Rippe, Crassier et Crans.

Le Conseil Communal de Commugny votera les nouveaux statuts du SITSE lors de la séance prévue le 4 février 2007. Le rapport Kilchherr et les nouveaux statuts seront prochainement envoyés pour information à tous les conseillers.

### RC2 C, route de la Gare :

C'est le mardi 19 décembre, qu'une expertise technique sera réalisée pour diminuer la vitesse de 60 à 50 km/h depuis le rond-point RC1 rte Suisse et de toute la RC2 en traversée.

Nous aurons probablement une réponse pour notre prochain Conseil.

### Chemin Sous Voie :

Les travaux arrivent à terme. Les nouveaux candélabres devraient être posés avant Noël mais le décapage de la route ainsi que la pose du bitume doit attendre le printemps.

La route va être libérée de tout encombrement pour que le trafic puisse se faire correctement dans les 2 sens pendant les fêtes de fin d'année.

### Zone à 30 km/h, route de Veytay :

Résultat suite à la pose d'un radar par le TCS du 4 au 7 juillet 2006.

Il est passé 1109 voitures en 4 jours... 440 voitures ont respecté le 30 km/h  
247 voitures entre 30 et 35 km/h  
195 voitures auraient dû recevoir une amende pour avoir roulé entre 35 et 40 km/h  
129 voitures auraient eu un retrait de permis pour avoir roulé entre 40 et 45 km/h  
67 voitures entre 45 et 50 km/h (retrait de permis)  
31 voitures à plus de 50 km/h (retrait de permis)  
3 voitures faisaient le double de la vitesse autorisée!!!

### Création d'une déchetterie :

Pour réaliser un tel projet, il est nécessaire de fixer les objectifs, de récolter des informations, de consulter les services de l'état (SAT, SESA, service des Forêts...), faire une étude technique avec les transporteurs et les récupérateurs (SESA; SADEC...)

Eventuellement effectuer un PPA et une étude d'impact sur l'environnement, une procédure d'approbation, une mise à l'enquête, un permis de construire, une demande de subvention...

Tout ceci pour dire qu'il s'agit d'un projet de longue haleine qui ne peut se réaliser du jour au lendemain et dont on reparlera encore très souvent

J.-L. Semoroz termine son intervention par la présentation de ses vœux à toute l'assemblée.

Intervention de M. MANCESTI : il était question d'une déchetterie intercommunale avec Tannay et maintenant on parle d'une nouvelle déchetterie. Pourquoi?

J.-L. SEMOROZ : en effet mais Tannay regarde maintenant avec le projet de Commugny (vers le stand de Tir), mais cet emplacement nous semble trop éloigné de notre commune.

Il nous reste du terrain à déclasser à côté des Tennis et derrière la déchetterie actuelle car celle-ci est devenue trop petite et ne peut contenir les objets encombrants. D'où ce nouveau projet.

### **P. MASCALI :** Repas de Noël des aînés :

C'est le 8 décembre dernier qu'a eu lieu le traditionnel repas de fête qui a réuni 79 personnes à la salle communale de Tannay. Notre traiteur était Monsieur Lièvre restaurateur du Lion d'Or.

Pour l'animation, le docteur Silac nous a bien fait rire et la chorale des enfants de l'école de Mies en a ému plus d'un. Ce fut un bon moment pour chacun.

### Noël des enfants :

C'est le 21 décembre dès 18h qu'aura lieu cette manifestation où tout le monde est cordialement invité à l'école des Sorbier. Au menu... des gâteaux maison, du vin chaud, de la soupe, des jus de fruits... et le Père Noël qui va distribuer ses cadeaux aux enfants « sages ! » Les enfants de l'école chanteront et une collecte sera faite en faveur du Mozambique. A ce jour, CHF 20'000.- ont été récoltés par des dons offerts par des particuliers.

P. Mascali termine son intervention par la présentation de ses vœux à tous.

### **A. CAVIN :** le PGA :

Suite aux recours restants, le tribunal a levé l'effet suspensif et le SAT s'occupe actuellement des démarches relatives à une entrée en vigueur du PGA. Seule l'Association Rives Publiques s'est opposée à la levée partielle de l'effet suspensif mais le juge a estimé qu'il ne fallait pas retarder l'ensemble du PGA pour une seule zone qui fait encore l'objet d'un recours.

C'est donc uniquement la zone résidentielle du Lac qui restera bloquée jusqu'à la décision du tribunal sur le recours de Rives Publiques.

### Le parking de la gare :

Les travaux sont en voie d'achèvement mais le goudron sera posé lorsqu'il y aura une température plus clémente... peut-être que les places seront disponibles dès le début de 2007.

Il reste à régler l'usage du parking uniquement pour les usagers des CFF et non pour les futurs résidents du triangle.

### La véranda des Sorbier :

A part la balustrade du concierge, les travaux sont terminés et la nouvelle véranda sera fonctionnelle lors du Noël des enfants le 21 décembre. Elle offre un espace supplémentaire pour une vingtaine de personnes. Elle est destinée aux enfants mais aussi à l'organisation de petites réceptions privées.

### Les Tennis :

C'est le 19 décembre que se tiendra l'Assemblée Générale du Tennis Mies-Tannay lors de laquelle un nouveau comité devrait se mettre en place. Nous l'espérons dynamique pour redonner un nouvel élan à ce club dont 2 nouveaux courts viennent d'être construit.

Intervention de S. MIR : que se passera t'il s'il n'y a pas de nouveau comité?

P. ENGELBERTS : ils seront mis sous tutelle!

Fin de la présentation de Mme Cavin avec ses bons vœux.

### **C. FIGEAT :** Commission des Finances :

Pour les personnes faisant partie de cette commission, il est demandé une disponibilité dans les 10 jours précédents une assemblée afin de discuter des sujets à l'ordre du jour car la présence de chacun est indispensable.

-----

### **5. Budget 2007 :** présentation par **C. FIGEAT**

Certains n'ayant pas reçu le rapport de la Commission des Finances, S. MASCALI en donne lecture (problème avec la poste, un facteur n'ayant pas pu faire sa distribution pour cause de maladie!)

C. FIGEAT : Le budget 2007 présente un déficit d'environ CHF 750'000.- mais est en adéquation avec la décision qui a été prise de récupérer une partie du trop perçu en 2006 vu les chiffres erronés que nous avons reçus du Canton à pareille époque. C'est pourquoi il est préférable de faire une comparaison avec les comptes de 2005, plus justes (et non 2006)

- Administration Générale : augmentation des charges par l'engagement d'une nouvelle employée à 50% et ajustement des salaires de 2,7% (et les charges sociales qui en découle) sans oublier aussi l'augmentation accordée à nos autorités lors d'une votation à l'ordre du jour d'un précédent Conseil.

- Finances : augmentation des charges à cause d'EtaCom et diminution des revenus de 5% pour les facteurs liés à la démographie et à une embellie conjoncturelle.

- Domaine et bâtiments : certains travaux de réfection seront nécessaires à la Maison de Commune (murs d'enceinte en mauvais état, s/sol humide), l'immeuble du Chauchay (les fenêtres sont à remplacer et la toiture à réparer), le terrain de sport (entretien du sol) et à l'école Au Sorbier (travaux de peinture)

- Travaux : rien de particulier à signaler.

- Instruction Publique et Cultes : les chiffres s/enseignement spécialisé (530.351.2) sont donnés par le Canton (facture sociale) et ne sont donc pas sous le contrôle de la commune.

- Police : augmentation pour l'achat d'un camion à grande nacelle pour les pompiers (650.352.1) qui sera amorti en 7 ans.

- Sécurité Sociale : Ici aussi, nous ne sommes pas maître de ces chiffres car ils font partie des charges que le Canton nous attribue sous la dénomination de "facture sociale", par rapport à 2005 il y a une augmentation de + de 15% !

- Commentaires :

G. DANISI-ROCHAIX : les frais d'avocat est-ce pour les recours contre les antennes de téléphonie mobiles?

P. ENGELBERTS : c'est entre autre le cas mais il y a de plus en plus de personnes qui font des oppositions, des recours... c'est pourquoi nous avons de plus en plus besoin des conseils d'avocat, c'est aussi la raison de la hausse constante des coûts attribués à ce poste.

A. BAERTSCHI : page 4 du budget de fonctionnement, pourquoi y a t'il augmentation des charges par rapport à 2006 alors que les chiffres qui nous avaient été donnés étaient faux?

C. FIGEAT : L'augmentation des charges par rapport au budget 2006 résulte uniquement de la participation au fonds de péréquation intercommunale (EtaCom) Alors que la diminution des revenus correspond à la baisse du point d'impôt de 60 en 2006 à 48 en 2007 (2005 = 53)

R. MEROZ : page 12 (610.301.2) qu'est-ce qui justifie les augmentations accordées à SDS?

C. FIGEAT : la demande de services est toujours en augmentation (la création de nouveaux quartiers, recrudescence d'agressions...)

P. ENGELBERTS : le contrat avec SDS a été revu suite à tout ce que l'on nous demande pour la sécurité du village. Il faut différencier service public (tout le territoire de la commune non privé) et services facturés directement aux privés (lorsque SDS doit entrer sur demande dans une propriété : perte de clefs, arrosage des plantes, nourrir les animaux...)

M. MANCESTI : peut-on faire une comparaison avec les frais payés par les autres communes?

P. ENGELBERTS : La comparaison est difficilement applicable car elle dépend des services demandés, de la superficie à surveiller... Il y a plusieurs projets concernant les polices (police 2000!), le Canton offre quelques services mais c'est insuffisant pour une sécurité optimum. A Coppet il y a eu des agressions alors qu'un bureau de police s'y trouve (avec 2 agents!). Il y a une étude pour la possibilité d'établir un contrat pour de nouveaux agents... le Canton propose d'ajouter trois agents de plus à Coppet mais il faut savoir que les frais à payer pour ces 3 agents seront répartis entre les communes. Il y a 10 ans que nous planchons sur la sécurité du village et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour nos habitants.

P. BIGNENS : n'y avait-il pas plus de 2 agents à Coppet il y a quelques années?

P. ENGELBERTS : Cela fait quelques années qu'il n'y a plus que 2 agents. Le Canton propose d'ajouter un agent et que les communes de Terre-Sainte prennent en charge trois autres ETP, ce qui porterait l'effectif du poste de Coppet à 6 agents à plein temps.

R. MEROZ : page 12 (650.352.1) pourquoi les frais de défense incendie sont-ils en augmentations?

C. FIGEAT : Cela est dû à l'achat d'un nouveau véhicule. Le coût par habitant est de CHF 7.-

J.-L. SEMOROZ : un rapport d'état major a été établi, l'échelle mécanique (de 22m) sur 2 roues n'est plus utilisable, et doit donc être remplacée par du matériel plus performant pour faire face aux exigences des nouvelles constructions. Il y va de la sécurité des citoyens et de l'efficacité du corps des sapeurs pompiers.

R. MEROZ : l'ECA participe t-elle à cet achat?

J.-L. SEMOROZ : non mais notre achat va certainement faire jurisprudence.

J.-P. STREIT : page 2 (140.351.7) notre participation aux charges de trafic en quoi cela consiste t-il?

C. FIGEAT : nous participons à tous les frais de transport que ce soit CFF, CGN, Noctambus...

J.-P. STREIT : y a t-il participation de toutes les communes?

C. FIGEAT : oui

J.-P. STREIT : on paie donc pour tout, les voies, le déficit...

C. FIGEAT : malheureusement oui

J.-P. STREIT : payer est une chose mais alors il faudrait des services corrects et non comme maintenant des prix de transport élevés et des correspondances qui ne jouent pas. (ex. à Coppet)

Approbation de l'assemblée.

**Le budget 2007 est accepté, tel que présenté, à l'unanimité sous réserve de 1 abstention.**

-----

**6. Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risque pour cautionnement durant la législature 2006-2011 : présenté par C. FIGEAT**

Suite à une modification du Grand Conseil qui a accepté en 2005 de supprimer les autorisations d'emprunts et de cautionnement, ce pouvoir est maintenant donné aux communes (dans les 6 mois après de début de la nouvelle législature) qui doivent elles-mêmes déterminer la politique d'emprunts et un plafond d'endettement pour ensuite en informer le département en charge des communes.

Nous n'avons actuellement aucune dette ce qui nous permet de prévoir d'éventuels travaux (immeubles Au Sorbier, déchetterie...)

Le plafond d'endettement souhaité pour cette législature est de CHF 10'000'000,- et comprend le montant des investissements prévus (cautionnement pour EMS, Sidac, STEP intercommunale, l'ARSCO (collège de Coppet)...) et la marge d'autofinancement (pour les projets futurs) Il ne s'agit que de projection et non d'une obligation d'atteindre cet objectif d'ici 2011.

S. NCHINDA : pourquoi a t-on fait un positionnement des frais de CHF 10'000'000 ? - en 2009

C. FIGEAT : il s'agit d'une répartition selon les projets prévus au cours de cette législature. Le projet, par exemple, des 3 bâtiments prévus Au Sorbier ne sera pas obligatoirement réalisé en 2009 mais peut-être plus tard...

P.-A. SCHMIDT : A combien s'élève le taux des emprunts actuellement?

C. FIGEAT : les taux sont légèrement plus élevés, mais on pourrait avoir des emprunts à 2 ou 2,5%.

Comme vu précédemment, certains Conseillers n'ayant pas reçu le préavis de la Commission des Finances, B. HUG en donne lecture.

S. NCHINDA : Qu'avons-nous comme dette?

P.-A. SCHMIDT : nous avons vu précédemment que nous n'avions pas de dette mais, s'adressant à notre grand argentier, qu'a t-on comme montant de cautionnement?

C. FIGEAT : Nous avons actuellement CHF 8'000'000.- de cautionnement, en augmentant le plafond de cautionnement on éviterait de devoir passer par le Canton pour réaliser nos divers projets.

Résultat du Vote :

**- La fixation du plafond de l'endettement à CHF 10'000'000.- et**

**- Le plafond de risque pour cautionnement et autres formes de garanties à CHF 13'000'000.-, tel que présenté, est accepté à l'unanimité sous réserve d'un avis contraire.**

-----

**7. Indemnité communale pour l'usage du sol de 0,7 ct/kWh :** présenté également par

C. FIGEAT. Ce point concerne la distribution d'électricité et la question posée est de savoir si nous allons prélever cette taxe ou non (Tannay y a renoncé) sachant que cette indemnité nous rapporterait environ CHF 63'000.- montant qui serait utilisé pour améliorer l'éclairage public et inciter à faire des économies d'énergie.

S. MASCALI : qu'advient-il de la ristourne qui nous était versée par la Romande Energie?

C. FIGEAT : La Romande Energie a effectué des rabais pour les particuliers de 2 fois 10% mais a supprimé la ristourne qu'elle versait aux communes.

G. MARCHAND : la Romande Energie va augmenter ses émoluments qui passeront non pas à 0,7 ct mais à près de CHF 1,-

P. MEIER : a fait le calcul et il lui semble qu'en ajoutant cet émolument à la facture, cela ne représenterait pas une augmentation exorbitante (ex. une facture de 5000 kWh = + CHF 35.-)

P. ENGELBERTS : il est prévu d'inciter la population à faire des économies d'énergie. En effet, moins la facture des particuliers est élevée et moins il y aura d'indemnité à payer. Notre commune montrera l'exemple dans ses futurs projets, par exemple en installant des pompes à chaleur, panneaux solaires... lors de la réalisation de tout projet.

S. MIR donne lecture du rapport de la Commission des Finances qui recommande l'acceptation de cette indemnité.

**L'indemnité communale pour l'usage du sol de 0,7 ct/kWh, telle que présentée, est acceptée à l'unanimité sous réserve de 2 avis contraires et de 3 abstentions.**

-----

**8. Divers et propositions :**

E. PETTINAROLI : combien de temps vont encore durer les travaux? En effet, il avait été question que ceux-ci seraient terminés le 27 septembre, ensuite le 21 octobre et maintenant il y en aurait encore pour 3 mois. Pourquoi?

J.-L. SEMOROZ : au départ il n'était pas prévu de mettre tous les câbles sous-terre et la durée des travaux avait été établie pour une installation aérienne. Du fait de cette modification, il a fallu revoir le cahier des charges (commander des tuyaux, candélabres...) et ces travaux ont donc pris du retard. En définitive ce changement est bénéfique car il n'y aura aucun câble visible au chemin Sous-voie.

E. PETTINAROLI : y aura t-il un éclairage pour Noël?

J.-L. SEMOROZ : Il semblerait en effet que l'éclairage soit établi pour les fêtes.

S. NCHINDA : dans le projet d'étude d'une nouvelle déchetterie, est-il prévu un emplacement pour déposer les objets encombrants car garder ceux-ci pour attendre la prochaine levée (1 fois par mois) n'est pas toujours facile à réaliser.

J.-L. SEMOROZ : oui, c'est prévu.

P. MEIER : lors d'une précédente assemblée il avait été demandé de réaliser une planification financière des objets à prévoir, qu'en est-il?

P. ENGELBERTS : dans le budget que nous venons de parcourir il est déjà prévu des objets (immeubles Au Sorbier, déchetterie...) mais rien n'est définitif, il faut exprimer les besoins.

P. MEIER : il serait bon d'effectuer un reçu par rapport à nos futurs besoins. Planifier, visionner pour ne pas faire les choses à double en cas de fusion.

A. CAVIN : à chaque conseil on parle des projets en vue et donc nous sommes tous au courant.

B. HUG : c'est justement ce qui a été prévu dans la fixation du plafond d'endettement.

A. BAERTCHI : lors du dépouillement concernant la fusion, y a t-il eu des commentaires?

P. ENGELBERTS : oui, cela n'a pas été présenté mais on en a tenu compte.

A. BAERTCHI : il serait intéressant de les voir!

P. ENGELBERTS : les personnes de l'assemblée qui seraient intéressées peuvent consulter le dossier.

G. MARCHAND : la nouvelle commission en matière de communication et informatique est dans l'attente des souhaits de chacun pour alimenter les sujets à traiter par son groupe de travail (ex. borne Internet), ce groupe attend toutes les suggestions.

M. MANCESTI : voici une suggestion, il paraît que nous n'avons pas accès à UMTS, qu'en est-il?

A. HEPP : concernant les enquêtes publiques, sur le site de Mies il y en a 3 mais il n'y a rien sur le site de Camac, pourquoi?

A. CAVIN : c'est normal, car il ne s'agit que d'enquêtes administratives car de peu d'importance (garage, piscine, velux, petites modifications...) qui n'ont rien à faire sur le site de Camac. Celle-ci ne répertorie que les avis concernant les constructions nouvelles. Toutes les enquêtes sont affichées sur les piliers publics.

-----

**Lecture de l'extrait du PV de cette séance : cet extrait est accepté à l'unanimité.**

Le président présente, en son nom et au nom de la secrétaire, ses meilleurs vœux aux Conseillers ainsi qu'à leur famille et lève la séance à 22h30.

Le président

La secrétaire

P.-A. SCHMIDT

N. WUILLEMIN